

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatorzième jour du mois de janvier en l'an deux mille trois, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant corps complet.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 8 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Session régulière du 03 décembre 2002
 - Session spéciale du 10 décembre 2002, à 20 : 00 heures
 - Session spéciale du 10 décembre 2002, à 21 : 08 heures
- 3) Comptes à payer
 - Municipalité de Sainte-Croix
 - Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Tournoi interrégional Sainte-Croix / redistribution
- 4) Autorisation à payer les comptes de dépenses incompressibles
- 5) Demande d'aide financière
 - Club de patinage artistique Sainte-Croix
- 6) Comité consultatif d'urbanisme – Nomination des membres
- 7) Service des incendies de Sainte-Croix – Carte d'accréditation pour mesures d'urgence
- 8) Urbanisme – Renouvellement de l'assurance aménagement (AUA)
- 9) Réseau d'éclairage public – Demande d'ajout d'un lampadaire
- 10) Loisirs 2003 – Embauche de la coordonnatrice
- 11) Mutations immobilières – Imposition du droit supplétif au droit de mutation
- 12) Relocalisation des bureaux du Centre local de développement (CLD)
 - Demande au conseil d'administration du CLD
 - Demande à la table des maires de la MRC de Lotbinière
- 13) Voirie
 - Construction du garage municipal
 - Honoraires professionnels # 1 (Rochel ltée)
 - Embauche d'un homme de maintenance (sur appel et de garde)
- 14) Traitement des élus municipaux
 - Adoption du projet de règlement numéro 319-2003
 - Avis de motion
- 15) Droit de passage – Fédération Québécoise des Clubs Quads (VTT)

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

16) Varia

Période de questions
Levée de l'assemblée

001-2003 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROCÈS-VERBAL

002-2003 SESSION RÉGULIÈRE DU 03 DÉCEMBRE 2002

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 03 décembre 2002, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

003-2003 SESSION SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2002, À 20 : 00 HEURES

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 10 décembre 2002, à 20 : 00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

004-2003 SESSION SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2002, À 21 : 08 HEURES

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 10 décembre 2002, à 21 : 08 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

COMPTES À PAYER

005-2003 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2002 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 NOVEMBRE AU 28 DÉCEMBRE 2002	MAIRE & CONSEILLERS	8,613.56
	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	5,281.90
	ADMINISTRATION	2,315.25
	SECRÉTAIRE TEMPORAIRE	1,669.80
	PERSONNEL ÉLECTORAL	84.51
	BRIGADIÈRES	1,583.41
	POMPIER	5,631.82
	MÂCHOIRES DE VIE	1,010.50
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,424.84
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,482.65
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	2,818.54
	CONCIERGE	2,354.39
	POLYVALENTE	1,308.38
	BIBLIOTHÈQUE	378.42
	AVANTAGES SOCIAUX	4,031.41
SOUS-TOTAL	41,989.38	

COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2002 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AUTOMOBILES GUY BEAUDOIN INC.	VÉR. MÉC. SAAQ CAMION 102	132.91
BANQUE NATIONALE DU CANADA	CAP. & INT. RÈGLEMENT 249-1998	24,747.30
BERNARD GÉRARD	REMB. TAXES	122.85
BOUCHER LUCILLE	REMB. TAXES	52.39

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

BOUILLON GILBERT, GARNEAU CARMEN	REMB. TAXES	1,717.98
CANADA PIPE COMPANY LTÉE	REMB. TAXES REMB. TAXES REMB. TAXES	122.73 75.14 2,228.15
CARREFOUR STE-CROIX INC.	REMB. TAXES	3,489.62
DANCAUSE BERCHMANS	REMB. TAXES	43.86
DUBÉ JACQUELINE	REMB. TAXES	100.64
EMCO QUÉBEC LTÉE	PIÈCES & ACC. RÉSEAU ÉGOUT	1,295.86
FRACHON JEAN, LEMAY HÉLÈNE	REMB. TAXES	98.46
FORMULES D'AFFAIRES NEBS	PAPIER CONTINUE (SALAIRES)	119.03
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	LUMIÈRE DE SECOURS	11.96
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC LAFLEUR CHALET O.T.J. ASCENSEUR STATION SAINTE-CROIX CENTRE COMMUNAUTAIRE CASERNE INCENDIE STATION D'ÉGOUT GARAGE MUNICIPAL USINE EAU POTABLE	94.61 512.61 163.57 1,451.91 2,065.88 1,011.21 75.16 278.65 2,017.70
JOHN MEUNIER	PRODUITS CHIMIQUES	208.97
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN	53.88
LATULIPPE FRANÇOISE, GIROUX LISSETTE	REMB. TAXES	42.81
LEFEBVRE MARCEL	REMB. TAXES	11.41
LEMAY FERNAND	REMB. TAXES	145.97
LEMAY GUY	REMB. TAXES	33.11
LES ENTREPRISES J.-R AUGER	DÉNEIGEMENT U/EAU POTABLE IER VERSEMENT DÉC. 2002	276.06
LES PRODUITS INDUSTRIELS	PRODUITS CHIMIQUES	294.46
LIBRAIRIE LA LIBERTÉ INC.	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	956.53
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	19.21
MONIQUE BRUNET ARCHITECTE	HON. PROF. ÉTUDE DE CODE POUR GARAGE MUNICIPAL	287.56
PG SYSTÈMES D'INFORMATION	AIDE INFORMATIQUE	230.05
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	RÉP. TOILETTES S/SPECTACLES	28.76
RAY-CAR DIVISION DE SINTRA INC.	REMB. IER VERS.RETENUE RUE BÉDARD	13,219.13
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	PROPANE GARAGE MUNICIPAL & LOCATION RÉSERVOIRS	333.90
TEKNO INC.	FORMATION U/EAU POTABLE	782.17
TÉLUS QUÉBEC	CENTREX TÉLÉPHONE U/ EAU POTABLE	674.23 675.65
TÉLUS MOBILITE	MESSAGERS INCENDIE & VOIRIE	72.53
TYCO CAPITAL	CONTRAT COPIEUR PANASONIC DERNIER VERSEMENT	209.00
	SOUS-TOTAL	60,585.57

COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2002

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ARBEAU-FLEURI INC.	ABATTAGE 2 PEUPLIERS RUE LEGENDRE	2,070.45
AUGER DENISE	REPAS BÉNÉVOLE (MARIE)	23.50
AUTOMOBILES GUY BEAUDOIN INC.	INSPECTION CAMION INCENDIE INSPECTION CAMION INCENDIE	121.80 92.02
BIOLAB INC.	ANALYSE D'EAU	401.21
CIBA SPÉCIALITÉS CHIMIQUES	PRODUITS CHIMIQUES U/EAU	373.83
DOCUMENT EXPRESS ENR.	REPRODUCTION PATRIMOINE	8.18
EXCAVATION PIERRE COULOMBE	TRAVAIL PISTE SKI FOND	380.00
FILTRUM	ENTRETIEN DES STATIONS ET POSE COLONNE DE CALIBRA- TION U/EAU	2,307.85
FLYNN, RIVARD	FRAIS AVOCAT COUR MUN. FRAIS AVOCAT COUR MUN.	448.60 138.03
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RÉPARATION NÉON C/COMM.	97.90

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	53.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	40.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	25.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	16.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	36.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	16.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	38.50
	ESSENCE GÉNÉRATRICE	5.90
	ESSENCE CAMION INCENDIE	33.00
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	BULLETIN MUNICIPAL LOISIRS HIVER	149.53
LACAILLE ROGER	FRAIS DE DÉPLACEMENT DÉC.	47.40
LAROCHE GUY	REMB. TAXES 2002	212.17
LAUZÉ MARC	FILM & CD NUMÉRIQUE NETTOYER COSTUME MASCOTTE	10.32 19.55
LECOURS JEAN	PAPETERIE (ACÉTATES) MÉRITE AGRICOLE (BRUNCH)	28.55 420.91
LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	ABRASIFS C/COMM. ABRASIFS C/COMM.	115.02 383.03
LS. PHILIPPE ROUTHIER LTÉE	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	82.25
MILOT STÉPHANE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	20.65
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD	ÉCLAIRAGE PUBLIC 2002	68.48
NOVICOM 2000 INC.	RÉP. RADIO VOIRIE	34.51
PETITE CAISSE FRANCE DUBUC	RENFOUEMENT (POSTE, CARTES, CAGE POUR ANIMAUX & RÉP. HA- BIT DE POMPIER)	192.94
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. ÉCL. PUBLIC S/URBAIN	571.96
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE	1,487.37
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	49.97 110.20
ROLEM INC.	CERT. CADEAU FRANCE LEMAY PAPETERIE INCENDIE PHOTOS PAPETERIE INCENDIE	50.00 8.85 7.58
SOUDURE STE-CROIX	RÉP. DÉBROUSSAILLEUSE	52.91
ST-EX LTÉE	PAPETERIE PAPETERIE VOIRIE	103.47 15.07
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	PROPANE GARAGE MUNICIPAL	276.72
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL	60.01 64.00
YVON HÉBERT DÉNEIGEMENT	GARDIEN ANIMAUX ERRANTS	45.77
	SOUS-TOTAL	11,415.96
	GRAND TOTAL	113,990.91

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 33-2002 À 34-2002

MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER DE JANVIER 2003

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	ENTRETIEN ASCENSEUR JAN. 2003	162.19
ASSOCIATION DES CHEFS DE SERVI- CES D'INCENDIE DU QUÉBEC	COTISATION ANNUELLE 2003	178.29
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	COTISATION ANNUELLE 2003	424.56
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	MUTATIONS	24.00
COMBEQ	ADHÉSION 2003	235.80
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE JANVIER 2003	1,465.52
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	DÉN. RUES S/URBAIN 2003 EXTRA RUES (6 VERSEMENTS)	47,022.18 1,917.06
GRUPE PMT ASSURANCES	BRIS DES MACHINES	692.00
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	760.93 107.45
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD. INC.	LOIS MUNICIPALES	74.90

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	DÉN. CÔTE , RUE DU BATEAU 2003 (5 VERSEMENTS) DÉN. TROTTOIRS RUE PRINC. 2003 (5 VERSEMENTS) ABRASIFS C/COMM. DÉNEIGEMENT U/EAU POTABLE 2 IEME VERSEMENT MARS 2003	8,147.60 8,626.90 326.67 276.06
LES P'TITS MOTEURS ENR.	RÉPARATION 4 ROUES	184.20
MARC HAMEL CAMIONNEUR	DÉNEIGEMENT S/RURAL 2003 (5 VERSEMENTS)	51,000.96
M.R.C. DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ADM. GÉNÉRALE (3 VERSEMENTS) QUOTE-PART ÉVALUATION (9 VERSEMENTS) QUOTE-PART ENFOUISSEMENT (12 VERSEMENTS) QUOTE-PART COUR MUNICIPALE (4 VERSEMENTS)	60,245.00 40,924.00 88,016.86 4,032.08
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	84.54
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	24.46
RÉCUFOR INC.	RÉCUPÉRATION PNEUS USAGÉS 2002	1,029.47
RÉCUPÉRATION GAUDREAU	SERVICE JANVIER 2003 CALENDRIERS 2003	7,689.05 316.32
SIMON LEMAY	DÉN. COURS & BORNES-FONTAINES 2003 (6 VERSEMENTS) EXTRA COURS (6 VERSEMENTS)	5,866.26 2,449.29
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	ACHAT PROPANE GARAGE	205.22
SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONCEPT	RACC. CENTRALE (3 MOIS) HÔTEL DE VILLE GARAGE MUNICIPAL USINE D'EAU	55.21 55.21 55.21
TYCO	ACHAT PHOTOCOPIEUR 2002	1,023.72
WILSON & LAFLEUR LTÉE	CODE MUNICIPAL	240.75
	GRAND TOTAL	333,939.92

006-2003

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE
INC.**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2002 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 NO- VEMBRE AU 28 DÉCEMBRE 2002	GÉRANT D'ARÉNA HOMME DE MAINTENANCE (R) HOMME DE MAINTENANCE (P) RESPONSABLE RESTAURANT EMPLOYÉES DU REST. (P) AVANTAGES SOCIAUX	3,246.75 2,959.98 5,235.80 1,462.50 1,315.84 1,777.66
	SOUS-TOTAL	15,998.53

COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2002 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH	PRO-SHOP	27.61
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	178.83 67.50
BRASSERIE LABATT LTÉE	ACHATS BAR ACHATS BAR	938.66 1,541.56
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	2,252.40

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	46.05
	ACHATS RESTAURANT	24.75
	ACHATS RESTAURANT	42.30
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	195.89
	ACHATS RESTAURANT	251.57
	ACHATS RESTAURANT	228.20
	ACHATS RESTAURANT	127.28
	ACHATS RESTAURANT	112.86
DURO-TEST CANADA INC.	ENT. BÂTIMENT (ÉCLAIRAGE)	281.84
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	118.61
	ACHATS RESTAURANT	32.40
	ACHATS RESTAURANT	81.00
	ACHATS RESTAURANT	145.80
F. VERMETTE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	209.91
	ACHATS RESTAURANT	224.74
HYDRO-QUEBEC	FABRICATION GLACE	4,846.21
	ÉLECTRICITÉ	2,600.24
LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY INC.	ACHATS RESTAURANT	59.63
	ACHATS RESTAURANT	80.52
	ACHATS RESTAURANT	74.54
LES ENSEIGNES PALA	LETTRES LEXAN PANNEAU PUBL.	469.30
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE TPS ET TVQ	609.39
PRODUITS D'AFFAIRES NEBS	PAPIER CONTINUE (SALAIRES)	119.02
SARA LEE	ACHATS RESTAURANT	264.50
TÉLUS QUÉBEC	CENTREX	205.93
	SOUS-TOTAL	16,459.04

COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2002

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH	PRO-SHOP	27.61
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	1,164.88
CERTIFIED LAB PRODUCTS	PRODUITS D'ENTRETIEN	348.45
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	77.07
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE JANVIER 2003	190.55
LACROIX DENIS	FRAIS DE DEPLACEMENT	105.75
LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY	ACHATS RESTAURANT	70.81
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	TIMBRE-POSTES & PHOTOCOPIES SALAIRES DE DÉCEMBRE 2002 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,346.31\$)	128.37
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (TIMBRES, PRODUITS D'ENT., LAVAGE, PAPETERIE, INSC. COLLOQUE, ACHATS BAR & STAR CHOICE)	524.99
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	ACHAT & INST. TOILETTE	478.96
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	133.73
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	13.12
	PIÈCES & ACCESSOIRES	.90
	PIÈCES & ACCESSOIRES	11.37
	PIÈCES & ACCESSOIRES	90.78
ROLEM	FILET À CHEVEUX & SAVON	10.75
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE	LICENCE 2003	114.73
SOUDURE STE-CROIX ENR.	RÉP. DISTRIBUTRICES	34.50
STE-CROIX SPORTS	ACHATS PRO-SHOP	660.20
	ACHATS PRO-SHOP	16.06
	ACHATS PRO-SHOP	51.56
	SOUS-TOTAL	4,255.14
	GRAND TOTAL	36,712.71

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

007-2003

TOURNOI INTERRÉGIONAL SAINTE-CROIX / REDISTRIBUTION

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de verser à «Tournoi interrégional Sainte-Croix» la somme de 400.00 \$ représentant 50 % du bénéfice net de la vente de bière dans le cadre du tournoi annuel de hockey mineur tenu du 01 décembre au 08 décembre 2002, et de transmettre nos sincères félicitations à tous les organisateurs et bénévoles pour leur implication à ce tournoi.

008-2003

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les dépenses incompressibles suivantes dans le délai imparti, savoir:

COMPTES DE DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

- Salaires	348 950,00 \$
- Avantages sociaux	45 210,00 \$
- Poste et transport	6 325,00 \$
- Téléphone	16 290,00 \$
- Police	194 803,00 \$
- Immatriculation des véhicules	3 075,00 \$
- Enlèvement des déchets	92 775,00 \$
- Contrats de déneigement & abrasifs	126 890,00 \$
- Activités spéciales - T/jeux	4 100,00 \$
- Essence & huile	8 400,00 \$
- Électricité & ent. réseau d'éclairage	85 305,00 \$
- Frais de financement (cap. & intérêts)	409 464,00 \$
- Quote-part M.R.C. - Éval. mun.	40 924,00 \$
- Quote-part M.R.C. - Adm. gén.	60 246,00 \$
- Quote-part M.R.C. - Enfouissement sanitaire	88 017,00 \$
- Quote-part M.R.C. - Cour municipale	4 032,00 \$
- Part. fin. - O.M.H.	23 433,00 \$
- Part. fin. - Centre culturel	107 400,00 \$

T O T A L : 1 665 639,00 \$

Le certificat de crédits suffisants # 01-2003 est émis par le secrétaire-trésorier.

Messieurs Michel Cameron et Michel Routhier se retirent de la table des délibérations du conseil à 20 : 24 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (enfant, petit-enfant et bénévole).

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

009-2003

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINTE-CROIX

Mme Claudette Jacques, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de verser au «Club de patinage artistique» une somme de 7.00 \$ par enfant inscrit et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 154.00 \$ selon la liste déposée, et ce dans le cadre de leur saison 2002-2003.

Messieurs Michel Cameron et Michel Routhier reviennent à la table des délibérations du conseil à 20 : 26 heures.

010-2003

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DES MEMBRES

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité pour une période d'un (1) an, savoir :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

Jean-Pierre Ducruc, conseiller
Michel Cameron, conseiller
Gaston Lemire, résidant
Julie Drouin, résidante
Yvan Le Compte, résidant
Adrien Faucher, résidant

Que monsieur Roger Lacaille, inspecteur en bâtiment et urbaniste stagiaire, agisse comme personne ressource et secrétaire dudit comité.

011-2003

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX - CARTE D'ACCREDITATION POUR MESURES D'URGENCE

ATTENDU QUE nos pompiers volontaires de Sainte-Croix peuvent avoir à intervenir dans le cadre de mesures d'urgence et dont le périmètre de sécurité est géré par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE pour accéder à ce périmètre, seuls les pompiers détenant une carte d'accréditation délivrée par la Sûreté du Québec peuvent y pénétrer;

ATTENDU QUE pour obtenir cette carte, la Sûreté du Québec doit faire enquête sur la personne visée pour connaître ses antécédents judiciaires le cas échéant;

ATTENDU QUE le résultat de cette enquête est divulgué à l'employeur, soit la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE notre autorisation par résolutions numéros 034-2001 & 78-2002 viendra à échéance en mars 2003, et devra être reconduite pour un terme de 2 ans;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser la Sûreté du Québec à procéder selon les normes prescrites, suivant une demande de carte d'accréditation par un pompier volontaire de Sainte-Croix.

Cette demande devra avoir la forme suivante :

Je, soussigné, _____ autorise la Sûreté du Québec à divulguer à mon employeur, la municipalité de Sainte-Croix, mes antécédents judiciaires le cas échéant.

Numéro d'assurance sociale : _____

Numéro permis de conduire : _____

Signature

Date

012-2003

URBANISME – RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE AMENAGEMENT (AUA)

ATTENDU l'offre de service du Groupe Urbatique inc. pour le maintien d'une «assurance urbanisme aménagement» pour la municipalité au prix forfaitaire de 2 000. \$, en sus des taxes, selon l'offre présentée et datée du 14 novembre 2002;

ATTENDU qu'il est avantageux d'adhérer à cette assurance;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'offre présentée telle que décrite pour l'année 2003.

Monsieur Sylvain Boulianne se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 36 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (cadre supérieur de l'entreprise Bibby Ste-Croix).

013-2003

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE D'AJOUT D'UN LAMPADAIRE

ATTENDU les travaux de réfection au bâtiment administratif de la Bibby Ste-Croix situé du côté Sud de la rue Principale;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

ATTENDU la demande de la Bibby Ste-Croix datée du 5 décembre 2002 et de la recommandation du ministère des Transports datée du 29 novembre 2002 concernant l'installation d'un lampadaire à ce secteur de la rue Principale pour la sécurité;

ATTENDU l'offre de services de Poly-énergie inc. datée du 11 décembre 2002 au montant de 794. \$, en sus des taxes, pour la fourniture et l'installation d'un luminaire sodium sur poteau existant;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de mandater la firme Poly-Énergie inc. pour l'installation du lampadaire, selon l'offre présentée.

Monsieur Sylvain Boulianne revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 39 heures.

014-2003

LOISIRS 2003 – EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE

Coordonnatrice :

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'engager madame Catherine Talbot pour agir à titre de coordonnatrice des loisirs d'été 2003 et ce dans le cadre du projet «d'une école ouverte sur son milieu» en collaboration avec la Commission scolaire des Navigateurs et présenté par le Fond Jeunesse Québec adopté par résolution numéro 204-2002 le 02 juillet 2002.

Horaire de travail : Période 31 janvier au 28 juin 2003 (± 1 jour/semaine/moyenne)
Période 29 juin au 31 août 2003 (5 jours/semaine/moyenne)

Note : horaire variable et selon les besoins.

Rémunération : Selon l'entente établie avec la Commission scolaire des Navigateurs dans le cadre du projet. L'administration sera faite par cette dernière.

015-2003

MUTATIONS IMMOBILIÈRES – IMPOSITION DU DROIT SUPPLÉMENTAIRE AU DROIT DE MUTATION

ATTENDU QUE la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (art. 20.1) permet maintenant à une municipalité locale d'imposer un droit supplémentaire au droit de mutation depuis le cours de l'année 2000;

ATTENDU QUE le droit supplémentaire s'applique dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert, sauf les cas autrement réglés par la loi;

ATTENDU QU'au moment des présentes, ce droit ne peut excéder 200. \$ en vertu de l'article 20.4 de la loi;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'imposer le droit supplémentaire au droit de mutation à compter des présentes et ce conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

D'informer les notaires locaux de cette mise en application.

RELOCALISATION DES BUREAUX DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)

016-2003

DEMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD

ATTENDU QUE la relocalisation des bureaux est inscrite dans la priorisation 2003 du CLD;

ATTENDU QUE les locaux du CLD sont localisés présentement dans l'immeuble de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'il y aura des espaces de bureau libérés au cours de l'année à la MRC étant donné la réduction de l'espace requis pour le Bureau de la publicité des droits;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

ATTENDU QUE la relocalisation du CLD n'apportera pas de services supplémentaires à la population et aux entreprises de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la relocalisation des bureaux du CLD entraînera l'augmentation des frais de bureaux pour cet organisme puisqu'il partage présentement des services avec la MRC (partage de la salle de conférences, partage de la salle à dîner, photocopies, etc...);

ATTENDU QUE nous retrouvons dans la municipalité de Sainte-Croix tous les services qu'un organisme comme le CLD a besoin pour être efficace comme par exemple l'internet haute-vitesse;

ATTENDU QUE nous retrouvons dans la municipalité de Sainte-Croix un bassin de commerces comparable à celui de la municipalité de Laurier-Station (restauration, vente de matériel de bureaux, etc...);

ATTENDU QU'il existe des locaux vides dans la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE l'emplacement d'un CLD dans un parc industriel n'a pas comme effet d'encourager l'établissement d'autres industries;

ATTENDU QU'il existe déjà des organismes de développement dans la municipalité de Sainte-Croix tels que la MRC, le CLE (centre local d'emploi) et le Centre paysan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix dénonce la relocalisation des bureaux du CLD vers une autre municipalité et demande au conseil d'administration du CLD d'analyser attentivement les conséquences politiques et financières de l'autorisation d'un tel déplacement. De plus, la municipalité de Sainte-Croix demande au conseil d'administration du CLD de renoncer à sa relocalisation et demande au CLD d'entamer des démarches nécessaires auprès du conseil exécutif de la MRC pour réaménager les bureaux du CLD au sein même de la MRC.

017-2003

DEMANDE À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la relocalisation des bureaux est inscrite dans la priorisation 2003 du CLD;

ATTENDU QUE les locaux du CLD sont localisés présentement dans l'immeuble de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la MRC a reçu comme mandat de la table des maires du 8 janvier 2003 à Saint-Narcisse d'analyser les espaces utilisés au sein des locaux de la MRC;

ATTENDU QU'il y aura des espaces de bureau libérés au cours de l'année à la MRC étant donné la réduction d'espace au Bureau de la publicité des droits;

ATTENDU QU'il existe une tradition à la table des maires de la MRC de ne pas encourager ni cautionner le déplacement d'un organisme localisé dans une municipalité de la MRC de Lotbinière au profit d'une autre municipalité;

ATTENDU QUE certains membres du conseil d'administration du CLD désirent le déplacement vers le centre d'incubateur industriel à Laurier-Station;

ATTENDU QUE la relocalisation du CLD n'apportera pas de services supplémentaires à la population et aux entreprises de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la relocalisation des bureaux du CLD provoquera une perte de 10 000 \$/an de revenu de loyer à la MRC;

ATTENDU QUE la relocalisation des bureaux du CLD entraînera l'augmentation des frais de bureaux pour cet organisme puisque ce dernier partage déjà des services avec la MRC (partage de la salle de conférences, partage de la salle à dîner, photocopies, etc...);

ATTENDU QUE nous retrouvons dans la municipalité de Sainte-Croix tous les services qu'un organisme comme le CLD a besoin pour être efficace, comme l'internet haute-vitesse;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

ATTENDU QUE nous retrouvons dans la municipalité de Sainte-Croix un bassin de commerces comparable à celui de la municipalité de Laurier-Station (restauration, vente de matériel de bureaux, etc...);

ATTENDU QU'il existe des locaux vides dans la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE l'emplacement d'un CLD dans un parc industriel n'a pas comme effet d'encourager l'établissement d'autres industries;

ATTENDU QU'il existe déjà des organismes de développement dans la municipalité de Sainte-Croix tels que la MRC, le CLE (centre local d'emploi) et le centre paysan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix dénonce la relocalisation des bureaux du CLD vers une autre municipalité et demande à la table des maires de la MRC de Lotbinière de prendre des mesures nécessaires pour éviter le départ du CLD de la municipalité de Sainte-Croix.

VOIRIE

CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

018-2003

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 1 (ROCHE LTÉE)

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à Groupe-conseil Roche Ltée la somme de 1,805.89 \$ relativement à la préparation du devis de performance, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 58816 datée du 13 décembre 2002.

019-2003

EMBAUCHE D'UN HOMME DE MAINTENANCE (SUR APPEL ET DE GARDE)

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'engager monsieur Donat Lemieux pour agir à titre de salarié de garde, en remplacement de monsieur Yvan Gagnon.

Début de l'emploi : 09 janvier 2003

Rémunération : 12.09 \$/heure

Les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

020-2003

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2003

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire de modifier l'article 8 du règlement numéro 306-2001 aux fins de fixer à une date donnée le taux de rémunération additionnelle à être considéré pour l'établissement de la prévision budgétaire à l'exercice suivant;

ATTENDU QU'un avis public du présent projet de règlement sera donné par le secrétaire-trésorier en vertu des articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU la résolution numéro 332-2002 fixant le % à être accordé pour l'année 2003;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion sera donné relativement à ce projet de règlement.

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

QUE le présent projet de règlement numéro 319-2003 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

QUE le projet de règlement portant le numéro 319-2003 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 319-2003 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean Lecours, que lors d'une session ultérieure, il sera présenté un règlement relatif au traitement des élus municipaux aux fins de modifier l'article 8 du règlement numéro 306-2001 fixant le taux d'augmentation de la rémunération annuelle.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

021-2003

DROIT DE PASSAGE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (VTT)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accorder un droit de passage sur les lots 130-P, 133-P et 138-P à la Fédération Québécoise des Clubs Quads (VTT) aux fins de permettre la circulation à des véhicules tout terrain de 3 ou 4 roues aux individus membres de la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ) selon le projet d'entente déposé par M. Stéphane Laliberté.

Le droit de passage accordé est valable que pour la période du 15 décembre 2002 au 15 mars 2003, et de fait l'article 4.2 de la convention n'est alors applicable.

Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ledit projet d'entente.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dossier du patrimoine sera confié au C.C.U.
- Ilôts déstructurés – dossier non analysé par le conseil municipal.
- Prochain «Avis municipal» fin janvier.
- Bois à vendre et à conserver (piste de ski de fond) / À identifier. ± 10 cordes de 4 pieds.
- Invitation aux quilleurs les 8 et 9 février au profit de la Fabrique Ste-Croix.
- Identification des puits d'eau potable s/rural. À venir.

022-2003

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 42 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier